résidence albert du bosquiel ehpad de Bondues	**RELEVE DE CONCLUSION CONSEIL DE VIE SOCIALE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**	**RC-CVS/10-21**

Date de réunion	11/10/2021	**Lieu de réunion**	Salon cheminée
Début de réunion	14 heures 30	**Fin de réunion**	16 heures

Ordre du Jour :

Année 2021 :

- Approbation du relevé de conclusion du 13 septembre 2021 ;
- Délibération n° 15-2021 : Adoption du budget Soins 2021 suite à la réception de la décision modificative du forfait global Soins en date du 13 juillet 2021
- Délibération n° 16-2021 : Décision modificative n° 08 de l'EPRD 2021 – ouverture de crédits suite à la réception de l'arrêté de la dotation globale Soins
- Délibération n° 17-2021 : Décision modificative n° 09 de l'EPRD 2021 – ouverture de crédits – intégration de la subvention destinée à l'accompagnement des accueils de jour
- Délibération n° 18-2021 : Chèques CADHOC : montant et modalités d'attribution Année 2021
- Délibération n° 19-2021 : Prix des repas de Fêtes 2021 – 2022
- Délibération n° 20-2021 : Prix des repas de Fêtes servis à la Drève du Château 2021 – 2022

Année 2022 :

- Délibération n° 21-2021 : Adoption de l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) Année 2022 et son rapport
- Délibération n° 22-2021 : Adoption du tableau de financement et autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2022
- Délibération n° 23-2021 : EPRD 2022 : Adoption du budget Hébergement prévisionnel et ses tarifs
- Délibération n° 24-2021 : EPRD 2022 : Adoption du forfait Dépendance prévisionnel
- Délibération n° 25-2021 : EPRD 2022 : Adoption du forfait global Soins selon l'article 2 de la décision de l'ARS en date du 13 juillet 2021
- Délibération n° 26-2021 : Adoption du budget UVPH et ses tarifs
- Délibération n° 27-2021 : Adoption du budget accueil de jour et ses tarifs
- Délibération n° 28-2021 : Octroi d'une subvention à l'Association « Les Blouses Roses – Animation Loisirs à l'Hôpital » - Année 2022
- Délibération n° 29-2021 : Adoption des tarifs repas servis aux membres du personnel et accompagnants – Année 2022
- Délibération n° 30-2021 : Adoption des tarifs repas servis à la Drève du Château – Année 2022
- Délibération n° 31-2021 : Adhésion au Centre Local d'Echanges, de Liens, d'Informations et d'Aide à la personne – CLELIA – Année 2022
- Délibération n° 32-2021 : Convention de mise à disposition du véhicule 9 places FIAT DUCATO de l'EHPAD de Bondues à la mairie de Bondues
- Questions diverses

Madame RUGET, Directrice ouvre la séance à 14h30.

Madame DELPORTE, Présidente du Conseil de Vie Sociale ayant un impératif à 15h30, Madame Ruget propose d'aborder en début de séance les sujets concernant les demandes des familles puis aborder par la suite l'ordre du jour qui est essentiellement financier. Il est question de la présentation des grandes orientations du budget 2022 ainsi que des informations sur l'évolution des tarifs.
Madame RUGET remercie Madame DELPORTE et Madame WITTOUCK pour le mail transmis résumant les différentes points que les familles souhaitent voir abordés ce jour. Madame RUGET rappelle en préambule qu'elle est disponible pour recevoir sur prise de rendez-vous, les familles qui le souhaiteraient s'agissant de problématiques plus individuelle et personnelle. Mais elle confirme que son souhait est que le Conseil de vie social puisse s'emparer des thématiques qui intéressent les résidents et leurs familles pour échanger de manière constructive à l'amélioration des pratiques, sachant qu'elle est très attentive à la satisfaction des résidents et leurs familles.

Madame RUGET souhaite savoir le nombre de famille qui ont interpellé les représentants du CVS sur le même point.

1er point : le linge

Madame DELPORTE indique que 8 familles ont fait des retours à ce sujet. Ces 8 familles expriment des problématiques relatives à la perte du linge et sur les étiquettes de marquage.

Madame COURONNEL, responsable hôtelière, demande la possibilité d'avoir la liste des familles concernées par la perte du linge afin de faire un point en direct. Elle évoque du linge non marqué stocké en lingerie qui pourrait correspondre à du linge identifié comme perdu par les familles. Elle indique également qu'il y a encore beaucoup de familles qui déposent du linge en chambre sans en informer la lingerie ce qui engendre des pertes puisque non notés. A savoir que le linge non noté ne peut remonter de la lingerie puisque impossible de savoir à quel résident il appartient.

Madame DELPORTE fait remarquer que dans la perte de linge, il y a aussi « beaucoup de trafic » entre résidents.

Madame WITTOUCK demande s'il serait possible de faire un inventaire du linge par résident pour savoir approximativement ce qu'il a dans ses armoires. Madame RUGET informe les membres que cette pratique est effectuée systématiquement à l'entrée du résident, Madame COURONNEL ajoute, que dès qu'un vêtement est apporté par la famille, il est ajouté à l'inventaire de départ. Madame LECOMTE, gouvernante, indique également que cette pratique est systématique depuis septembre 2021 sauf si les familles déposent le linge en chambre sans la prévenir. Madame RUGET demande à Madame LECOMTE d'expliquer le processus.

- A l'entrée, l'inventaire complet du trousseau est effectué en reprenant la nature du vêtement, la couleur, la taille, la marque, pour qu'en cas de perte il soit plus facile de le retrouver. L'inventaire est ensuite signé par la famille, Madame LECOMTE, gouvernante et Madame RUGET.
- Lors d'un dépôt de linge, la famille est reçue par Madame LECOMTE qui établit un nouvel inventaire. Celui-ci est ensuite notifié au dossier du résident.

- Madame LECOMTE rappelle que les familles doivent systématiquement passer par elle ou Madame COURONNEL (ou par l'hôtesse d'accueil si elles sont absentes).
- Madame LECOMTE informe les membres du CVS qu'elle passe régulièrement dans toutes les chambres (environ une fois par mois pour chaque chambre) afin de vérifier les armoires de linge et retirer le linge qui n'appartient pas au résident.

Madame RUGET indique que le poste de Madame LECOMTE a été mis en place pour ajouter un point de contrôle sur ce sujet entre autres missions.

Madame RUGET demande à Madame COURONNEL d'expliquer le fonctionnement de la lingerie.
Actuellement il y a une lingère à temps complet et une autre à 80%. L'amplitude horaire d'ouverture de la lingerie est de 7h à 20h afin de pouvoir rencontrer les familles en cas de difficultés.
Madame RUGET indique que ce point sensible dans le fonctionnement de l'EHPAD a bien été identifié et que malgré toutes les mises en œuvre pour y remédier, il reste encore des points d'insatisfaction. Ce sujet reste une préoccupation des EHPAD en général et l'établissement restera très vigilent sur ce point.
Madame DELPORTE ajoute que si les familles sont bien informées des pratiques de l'EHPAD concernant le linge, elles seront plus compréhensives en cas de problème.

2ème point : code d'accès et pass sanitaire

Suite à ces échanges, Madame WITTOUCK souhaite aborder le sujet des visites des familles au sein de l'EHPAD. Plusieurs familles ont demandé la possibilité d'avoir le code d'accès à l'EHPAD pour les visites en dehors de la présence de l'hôtesse d'accueil mais également savoir comment est contrôlé le pass sanitaire à ce moment-là.
Madame DELPORTE indique en effet que les familles venant rendre visite en dehors des heures de présence de l'hôtesse d'accueil doivent attendre un certain temps à la porte d'entrée puisque le code ne leur est pas communiqué. En effet, les soignants étant auprès des résidents, ils mettent du temps à venir ouvrir la porte.
Madame RUGET, tout en comprenant, indique qu'elle a à la fois des obligations d'assurer la sécurité de tous au sein de l'EHPAD dans un contexte où le plan Vigipirate est encore activé (et donc de contrôler les entrées et sorties de l'établissement) ; et dans le même temps respecter l'obligation d'aller et venir librement en EHPAD pour les familles et les résidents. Il y a également la problématique liée à la protection des résidents dits « fugueurs ».
Le fait de communiquer le code aux familles supposerait qu'elles soient très vigilantes à ne pas laisser « sortir » un résident qui risquerait de se mettre en danger.
Madame DELPORTE fait remarquer que les familles avaient le code de l'entrée avant la période COVID.
Madame RUGET indique que la crise sanitaire a aussi mis en exergue des modalités de fonctionnement nouvelles et plus respectueuse de la vie intime et privée des résidents et de leurs quiétude au quotidien et le fait de demander aux visiteurs de mieux tenir compte de cette dimension a apporté une qualité de vie au sein de l'EHPAD.
Madame RUGET n'émet pas de refus catégorique quant à la communication du code d'accès aux familles mais insiste pour dire que le fonctionnement actuel doit permettre un délai de

réponse raisonnable et acceptable à tout visiteur en dehors des périodes de présence de l'hôtesse d'accueil.
Madame DELPORTE fait état d'un mail reçu par une famille qui indique qu'un membre du personnel l'aurait informé que les visites en dehors de la présence de l'hôtesse d'accueil étaient impossibles car le pass sanitaire ne pouvait être vérifié et que cette réponse ne convenait pas à la famille.
Madame RUGET indique que la situation est plus complexe que cela mais qu'à la décharge des salariés, ils reçoivent des consignes strictes répondant à la majorité des situations envisagées mais que parfois une situation plus particulière nécessite une réponse plus nuancée que les salariés ne s'autorisent pas toujours à apporter aussi par crainte de de ne pas répondre convenablement.
Il est vrai que le contrôle du pass est plus compliqué en l'absence de l'hôtesse d'accueil et que justement nous avons demandé aux hôtesses d'augmenter leur amplitude de présence y compris les week-end pour sécuriser.

3ème point : communication de l'organisation des repas du soir

Madame DELPORTE fait remarquer que certaines familles ne comprennent pas la nouvelle organisation des repas du soir et notamment que le repas ne soit plus pris en commun.

Madame RUGET explique qu'il est recherché un système qui se rapproche le plus possible des souhaits des résidents. Suite à un travail mené auprès des résidents, il en ressort que certains ont pris goût à prendre le repas du soir en chambre notamment pour des raisons de fatigue en fin de journée. L'accompagnement est par ailleurs plus adapté en chambre pour certains résidents.
Certains résidents ont exprimé le souhait de pouvoir continuer à prendre le repas du soir au restaurant. Le nouveau fonctionnement prévoit donc un service en chambre sur plateau et un service au restaurant à la demande. La gestion n'est pas simple mais le projet de l'EHPAD est de rester dans la personnalisation du projet d'accompagnement du résident. A noter qu'un résident peut émettre le souhait de prendre le repas en chambre puis le lendemain prendre le repas au restaurant sans que cela pose problème.

4ème point : l'animation en Unité de Vie Alzheimer

Une famille a fait remarquer que l'agent en charge de l'animation en UVA avait été transférée dans un autre service et que ce sont les aides-soignantes qui assurent les animations en plus de leur travail. Elle souhaite savoir si un nouvel agent d'animation sera nommé à l'UVA.
Madame BELMONTE, coordinatrice opérationnelle des services est surprise car à ce jour il y a plus d'agent qu'avant, qui interviennent au sein de l'UVA. Elle explique que l'ancien fonctionnement prévoyait un agent en soins pour les 13 résidents et un agent en journée dédié à l'animation du lieu de vie. Aujourd'hui, un agent temps plein a été ajouté pour travailler avec l'aide-soignante mais également pour assurer les animations.
Madame BELMONTE demande à Madame DELPORTE de lui communiquer le nom de la famille en demande afin qu'elle puisse la contacter et lui expliquer le nouveau mode de fonctionnement de l'UVA.

5ème point : temps d'attente aux sonnettes

Une famille fait remarquer que le temps d'attente aux sonnettes est long pour les résidents. Madame CASTEELE responsable des soins indique qu'en effet la réponse peut être longue si les agents sont déjà occupés avec d'autres résidents et cela arrive en effet. Cela étant, une étude sur la semaine du 4 au 11 octobre fait ressortir que le temps d'attente aux sonnettes est d'environ 3 minutes 30 ce qui est tout à fait correct puisque les textes prévoient un temps d'attente maximum de 6 minutes. Mais nous restons vigilants.

Suite à ces échanges, Madame RUGET aborde l'ordre du jour.

- ***Délibérations n° 15-2021 et n° 16-2021 : Adoption du budget Soins 2021 et Décision modificative n° 8 de l'EPRD 2021 suite à la réception de la décision modificative du forfait global Soins en date du 13 juillet 2021***

Madame RUGET informe les membres que le budget de l'année en cours est voté en octobre de l'année N-1.

Celui-ci se compose d'une partie Hébergement qui est liée à la facturation des frais de séjour des résidents, une partie Dépendance qui est essentiellement financée par la dotation APA que verse le Département du Nord et une partie Soins versée exclusivement par l'Assurance maladie via l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce budget voté en N-1 est parfois abondé en cours d'année d'exécution par des diminutions ou augmentations de forfait.

Dans le cadre de la pandémie, l'ARS a demandé à l'établissement de répondre à des enquêtes sur les surcoûts de fonctionnement dus à la crise sanitaire et à la perte éventuelle de recettes.

Et à ce titre, l'ARS a versé des compensations supplémentaires.

Lors de la réception du dernier arrêté, l'ARS a revu à la hausse le forfait global soins 2021 pour un montant de **49 968.33 €.** Il y a donc lieu d'établir une décision modificative au budget, afin d'inscrire cette somme en complément du budget soins 2021.

Le montant de la dotation globale soins pour l'année 2021 s'élève donc à **1 320 277.89 €.**

- ***Délibération n° 17-2021 : Décision modificative n° 09 de l'EPRD 2021 – ouverture de crédits – intégration de la subvention destinée à l'accompagnement des accueils de jour***

Madame RUGET indique aux membres que le Conseil Départemental a décidé de verser une subvention en faveur de l'accueil de jour, notamment en compensation des pertes de recettes lors de sa fermeture pendant la crise sanitaire. Son montant s'élève à **1 320.00 €.** Il y a donc lieu d'établir une décision modificative afin d'inscrire cette somme en complément du budget hébergement 2021.

- ***Délibération n° 18-2021 : Chèques CADHOC : montant et modalités d'attribution Année 2021***

Madame RUGET informe les membres que des chèques CADHOC seront distribués, comme chaque année depuis 6 ans aux salariés, qui n'ont pas démérité en ces périodes difficiles liées à la pandémie.
Les salariés de plus de 6 mois de présence dans l'établissement à la date du 13 octobre 2021 se verront attribuer des chèques CADHOC pour un montant de 130.00 €. A noter l'augmentation de 10 € par rapport à l'année 2020.
Les salariés de moins de 6 mois de présence se verront attribuer la somme de 40 €.
Les chèques CADHOC seront distribués dans le courant de mois de novembre afin de permettre aux salariés de les utiliser pour les fêtes de fin d'année.

- ***Délibération n° 19-2021 : Prix des repas de Fêtes 2021 – 2022,***

Il s'agit ici d'une prestation proposée aux familles afin que celles-ci puissent bénéficier d'un moment de convivialité autour d'un repas avec leur parent au sein de l'établissement.

Le prix des repas de Fêtes pour cette fin d'année a été arrêté à 35 €. Il s'agit des repas du 24 décembre soir, 25 décembre midi, 31 décembre soir et 1er janvier midi. Les menus de fin d'année n'ayant pas été établis à ce jour, ils seront présentés aux membres lors de la prochaine séance.

- ***Délibération n° 20-2021 : Prix des repas de Fêtes 2021 – 2022 délivrés à la Drève du Château.***

Le prix des repas des Fêtes pour les 24 et 25 décembre 2021et 31 décembre et 1er janvier 2022 est proposé à **18.81 €.**

- ***Délibérations n° 21-2021, 22-2021, 23-2021, 24-2021, 25-2021, 26-2021 et 27-2021 : Adoption de l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) Année 2022 et son rapport***

Madame RUGET aborde le budget prévisionnel 2022 et présente rapidement les grandes orientations retenues. Elle précise que cette délibération est accompagnée du Rapport d'Orientation Budgétaire et les tableaux reprenant le budget avec l'ensemble des chiffres (ceci par souci de transparence).

Madame RUGET rappelle aux membres que le budget de l'EHPAD est essentiellement constitué de dépenses du personnel

Le budget prévisionnel 2022 a été établi sur la base de prévisions d'activité à hauteur de **98%** de taux d'occupation et de 13 nouvelles entrées.

La croissance du budget **hébergement** est de **0.46 %** pour les résidents présents au 31 décembre 2021 dans l'attente de l'arrêté ministériel pour l'année 2022 et de 2% pour les nouvelles entrées à compter du 1er janvier 2022.

Le budget prévisionnel hébergement s'élève donc à **2 380 264.70 €.**

Les tarifs journaliers 2022 s'élèvent à :

COIN FLEURI

- Chambre de niveau 1 (rez-de-chaussée) : **76.40 €**
- Chambre de niveau 2 (étage) : **78.52 €**
- Tarif Aide sociale : **62.74 €** (tarif 2021 dans l'attente de l'arrêté 2022)

UVA

- Chambre individuelle : **80.45 €**
- Tarif Aide sociale : **62.74 €** (tarif 2021 dans l'attente de l'arrêté 2022)

UVPH

- Chambre individuelle : **109.44 €**

ACCUEIL DE JOUR

- Prix de journée : **36.72 €** (hors transport)

*Pour information le budget annuel autorisé pour l'accueil de jour est de **54 418.39 €***

La dotation **dépendance** 2022 est basée sur une reconduction du budget 2021 pour un montant de **452 943.55 €** dont **313 388.16 €** de dotation globale versée par le Conseil Départemental, dans l'attente de l'arrêté 2022. Le delta correspond au ticket modérateur (GIR 5&6) supporté par tous les résidents et/ou leurs familles quel que soit leur dépendance.

Le budget **soins** prévisionnel 2022 est indiqué à l'article 2 de l'arrêté du 13 juillet 2021. Le budget soins 2022 est basé sur une enveloppe de **1 277 103.57 €**, dans l'attente de l'arrêté et de la dotation définitive 2022.

Eu égard à ce qui précède, le budget global prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2022 est évalué à **4 110 311.82 €.**

Concernant le tableau prévisionnel de financement, Madame RUGET informe les membres qu'il est projeté une réhabilitation du Coin Fleuri avec essentiellement :

- Réfection des cabinets de toilette avec création d'une douche dans les chambres au Coin Fleuri
- Rénovation et modernisation des salles de bain commune dans l'esprit salle de détente, bien-être, relaxation, etc.
- Climatisation des chambres
- Réfection du patio intérieur
- Réfection de l'entrée principale de l'établissement
- Modernisation du couloir de l'entrée principale
- Création d'un jardin accessible par passerelle

Madame RUGET précise que les dépenses liées à ces travaux de réhabilitation seront exclusivement financées par les fonds propres de l'EHPAD.

- ***Délibération n° 28-2021 : Octroi d'une subvention à l'Association « Les Blouses Roses – Animation Loisirs à l'Hôpital » - Année 2022***

Madame RUGET informe les membres qu'une subvention est versée chaque année à l'association Les Blouses Roses qui intervient au sein de l'EHPAD.
Celle-ci s'élève à 800 euros pour prendre en charge les prestations musicales proposées lors des fêtes d'anniversaires organisées pour les résidents et ce une fois par mois.
Madame HIBON Françoise précise que les Blouses Roses perçoivent également une subvention de la mairie de Bondues à hauteur de 800.00 €.

- ***Délibération n° 29-2021 : Adoption des tarifs repas servis aux membres du personnel et accompagnants – Année 2022***

Il s'agit ici de la présentation des tarifs des repas proposés au personnel et aux accompagnants des résidents. Ils augmentent de **1%** par rapport à l'année 2021.
Les tarifs proposés sont les suivants :

- Les repas du personnel et stagiaires à **3.90 €**
- Les sandwichs ou croque-monsieur à **1.75 €**
- Les repas du midi des accompagnants à **14.85 €**
- Les repas du midi des enfants de – 12 ans à **7.70 €**
- Les repas du soir des accompagnants à **7.70 €**
- Le gâteau de 6 personnes lors d'occasions particulières (anniversaires, fêtes…) à **15.50 €**

Nouveau

En 2022, une nouvelle prestation sera proposée aux familles :

- Prestation anniversaire à **6.00 €** par personne et sera composée d'une part de gâteau, d'un café et d'une coupe de méthode Champenoise

- ***Délibération n° 30-2021 : Adhésion au Centre Local d'Echanges, de Liens, d'Informations et d'Aide à la personne – CLELIA – Année 2022***

L'EHPAD étant adhérant au Clic Relais autonomie, celui-ci verse une cotisation à hauteur de 15 euros par an.

- ***Délibération n° 31-2021 : Convention de mise à disposition du véhicule 9 places FIAT DUCATO à la mairie de Bondues.***

Madame RUGET informe les membres que suite à la demande de la Mairie de Bondues, une convention a été signée conjointement afin de mettre en place la mise à disposition du véhicule 9 places de l'EHPAD afin de véhiculer des bonduois âgés de 75 ans et plus, en course.

Ce service est assuré par la ville mais en partenariat avec l'EHPAD.

Madame Ruget se dit très attachée à développer ce type de partenariats avec la ville et aux services des ainées de la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Etaient présents	
Nom	**Fonction**
Madame RUGET Caroline	Directrice de l'Etablissement
Madame DELPORTE Anne-Françoise	Présidente du Conseil de Vie Sociale, représentant les familles
Madame WITTOUCK Blandine	Titulaire, représentant les familles
Monsieur LESAFFRE Patrick	Suppléant, représentant les familles UVA
Monsieur CORNEILLISEN Alfred	Représentant les résidents
Madame ANTOINE Chantal	Représentant les résidents
Madame HIBON Marie Françoise	Responsable des Blouses Roses
Excusé(e)s	
Madame LEROY Michèle	Invitée
Monsieur DODIN	Invité
Assistaient également	
Madame BELMONTE Fatiha	Coordinatrice Opérationnelle des services des EHPA de Bondues et Mouvaux
Madame COURONNEL Séverine	Responsable Hôtelière et lingerie des EHPAD Bondues et Mouvaux
Madame CASTEELE Lydie	Responsable des soins de l'EHPAD de Bondues et
Madame LECOMTE Adeline	Gouvernante de l'EHPAD de Bondues
Rédacteur	
Madame HOUZE Charline	Responsable financière des EHPAD de Bondues Mouvaux et secrétaire de séance

La Présidente du Conseil de Vie Sociale

Madame DELPORTE Anne Françoise

La Directrice

Madame RUGET Caroline